



**BAREME EN VIGUEUR AU 1er Aout 2020**  
**TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES D'HABITATION ET TERRAINS A LA CHARGE DU MANDANT**

PRIX DE VENTE	HONORAIRES €	PRIX DE VENTE	HONORAIRES €	PRIX DE VENTE	HONORAIRES €	PRIX DE VENTE	HONORAIRES €
		151 000	11 000	260 500	15 500	371 500	21 500
		156 000	11 000	266 000	16 000	376 500	21 500
		161 500	11 500	271 000	16 000	382 000	22 000
		167 000	12 000	276 500	16 500	387 000	22 000
		172 000	12 000	281 500	16 500	392 500	22 500
		177 000	12 000	287 000	17 000	397 500	22 500
		182 000	12 000	292 000	17 000	403 000	23 000
		187 500	12 500	297 500	17 500	408 000	23 000
		192 500	12 500	302 500	17 500	413 500	23 500
		198 000	13 000	308 000	18 000	419 000	24 000
		203 000	13 000	313 500	18 500	424 000	24 000
< 97500	7 500	208 500	13 500	318 500	18 500	429 000	24 000
103 000	8 000	213 500	13 500	324 000	19 000	434 000	24 000
108 000	8 000	219 000	14 000	329 000	19 000	439 500	24 500
113 500	8 500	224 000	14 000	334 500	19 500	444 500	24 500
118 500	8 500	229 500	14 500	339 500	19 500	450 000	25 000
124 000	9 000	234 500	14 500	345 000	20 000	455 000	25 000
129 500	9 500	240 000	15 000	350 000	20 000	460 500	25 500
135 000	10 000	245 000	15 000	355 500	20 500	465 500	25 500
140 000	10 000	250 000	15 000	360 500	20 500	471 000	26 000
145 500	10 500	255 000	15 000	366 000	21 000	476 000	26 000

Au-delà d'un prix de vente de 476.000 euros nos honoraires sont de 5 % TTC  
\*Lorsque le prix de vente de compris entre deux tranches, la tranche d'honoraires la plus élevée sera appliquée au mandat.

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

\*Cas particuliers : honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :  
- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.  
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires  
\*Cas particulier : Estimation pour succession ou donation 200€ TTC\* : \* à valoir sur honoraire agence si l'on vend le bien par la suite  
Taux de TVA applicable : Taux officiel en vigueur au moment de la transaction (20%)

**HONORAIRES POUR LES BAUX D'HABITATIONS OU MIXTES REGIS PAR LA LOI N°89-462 DU 06/07/1989**

Le mandataire aura droit à une rémunération spécifique par m<sup>2</sup> (TVA en vigueur 20%) calculée sur la surface habitable par partie de :

Visites, Constitution du dossier, rédaction du bail *		Etat des lieux *	
Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
8 € / m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>

\* par m<sup>2</sup> habitable

ENTREMISE - NEGOCIATION 150 € TTC à la charge du bailleur

**GESTION LOCATIVE**

Honoraires de gestion : 6,94% HT du loyer mensuel soit 8,33% TTC à la charge du bailleur

*Prestations particulières : voir annexe Tarifs Gérance Locative et Location*

Les états des lieux peuvent être réalisés en présence d'un huissier, Les frais relatifs à ce type de prestation sont en fonction des barèmes de l'huissier désigné à la charge du demandeur,

**HONORAIRES HT POUR LES BAUX COMMERCIAUX**

2 mois de loyers HT à la charge du preneur



**ANNEXE TARIFS GERANCE LOCATIVE ET LOCATION**

Barème effectif à compter du 1er Aout 2020

(Prestations exceptionnelles facturées indépendamment)



Sont désignés ci-dessous des frais annexes ponctuels non inclus dans les prestations prévues aux mandats.

Rédaction d'un avenant au bail	3 € TTC / m <sup>2</sup>
Relation du locataire en lettre simple	6 € TTC par relance
Acompte mensuel des fonds perçus	20 € TTC par règlement
Gestion des appels de fonds auprès du syndic	20 € TTC par appel
Aide à la déclaration des revenus fonciers	90 € TTC
Demande de devis comparatifs pour travaux	25 € TTC par devis
Gestion des travaux urgents (hors travaux charge locataire)	25 € TTC par corps de métier
Recouvrement des créances : constitution du dossier huissier (frais d'huissier à la charge du bailleur)	250 € TTC gratuit si GLI souscrite
Gestion des sinistres représentation du bailleur en expertise	100 € TTC par déplacement (temps illimité)
Gestion technique d'entretien courant (inf à 1000 euros TTC) : devis, demande d'accord au bailleur, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	50 € TTC par dossier
Valorisation du patrimoine : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	5 € TTC du montant des travaux TTC
Ordre de mission diagnostic technique (hors frais du diagnostiqueur)	30 € TTC
Etablissement et envoi recommandé accusé réception	15 € TTC
Proposition étalement d'une dette : plan d'apurement (création, gestion et suivi mensuel)	190 € TTC
Gestion, suivi de l'assignation et obtention du titre exécutoire	180 € TTC gratuit si GLI souscrite
Mise en œuvre du titre exécutoire	150 € TTC gratuit si GLI souscrite
Congé pour vente ou reprise (par voie d'huissier de justice)	250 € TTC
Clôture pour fin de gestion (réédition des comptes, courriers aux intervenants, archivage du dossier 10 ans)	150 € TTC
Représentation à l'Assemblée Générale des copropriétaires	150 € TTC temps illimité gratuit 1 <sup>er</sup> AG logement neuf
Visite conseil (vérification état du logement avant état des lieux de sortie, conseil de remise en état donné au locataire)	1,5 € TTC / m <sup>2</sup>
Duplicata de quittance facturée au demandeur	3 € TTC
Duplicata contrat de location (bail et annexes)	20 € TTC
Duplicata autres documents (état des lieux, diagnostics, répartition des charges, attestations (ex : chaudière, pompe à chaleur, assainissement, ramonage ....))	20 € TTC
Accès extranet (espace personnel, consultation compte, suivi technique)	1,50 € TTC / mois / accès
Etablissement d'un diagnostic ERP du logement	12 € TTC

**Les états des lieux peuvent être réalisés en présence d'un huissier de justice. Les frais relatifs à ce type de prestation suivent le barème de l'huissier de justice désigné à la charge du demandeur.**